

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0056

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

-PERSONNEL :

- RENOUELEMENT ET CREATION DE CONTRATS AIDES

➤ Création d'un contrat aidé à la médiathèque et à l'animation sur le temps périscolaire

- Quentin BANNIER vient de terminer son contrat de service civique à la médiathèque et est intéressé par les missions qui lui ont été proposées : il participera à l'accueil des lecteurs lors des permanences, aidera à la recherche d'ouvrages et aux prêts et retours de documents, contribuera à la préparation et à l'animation des activités culturelles autour du livre au sein de la bibliothèque ou hors les murs (à l'EHPAD, dans les écoles ou au Relais Parents Assistants Maternels par exemple). Il participera aussi au classement et à la mise en valeur des ouvrages, au désherbage, récolement et achats, et au bibliobus et vidéomusibus. Il aidera dans l'élaboration de la communication de la bibliothèque, au travers de la conception et de la diffusion de flyers et d'affiches.

Il sera associé au montage des manifestations de la bibliothèque, telles que les conférences, tables rondes, balades contées, braderie ou encore ateliers (anglais, jeux de société, scrapbooking...) et plus largement aux manifestations culturelles de la commune, dans leur organisation, animation et communication. Pour compléter ces missions, M. BANNIER sera amené à contribuer à des missions d'animation sur le temps périscolaire (pause méridienne, et en accueil périscolaire le soir à l'école de la Marette) et avec le Conseil Municipal des enfants. Il est éligible au contrat aidé.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste à 30h par semaine, (temps de travail annualisé) sur une durée de 11 mois, rémunéré au SMIC en vigueur, à compter du 27 mai 2024. L'état versera une aide de 50 % sur 30h hebdomadaire (la collectivité finance une ou des formations adaptées à l'agent).

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

